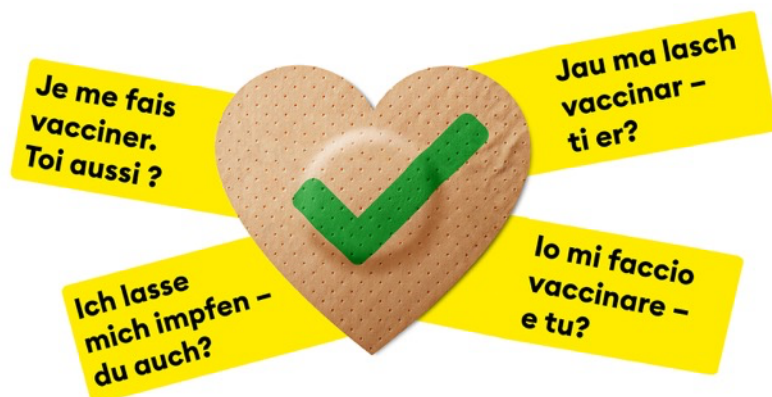


**Mesures à prendre en cas de situation particulière  
pour lutter contre l'épidémie de Covid-19  
Décision du Conseil fédéral 17 décembre 2021  
avec explications SKF  
valable à partir du 20 décembre 2021  
jusqu'au 24 janvier 2022**



## Décret Covid-19 Règles SKF

<b>01</b>		<b>Partout où SKF ne précise rien explicitement, les règles définies par</b>
	1.1	mesures décidées par le Conseil fédéral le 17 décembre 2021
	1.2	y compris les réglementations sportives spécifiques de l'OFSP et de Swiss Olympic
<b>02</b>		<b>Décrété</b>
	2.1	cantons, communes, certains exploitants (p. ex. centre sportif de Zuchwil) ou Dojo des mesures supplémentaires, p. ex. 2G+ et/ou port obligatoire du masque, celles-ci s'appliquent sans restriction.
<b>03</b>		<b>Actuellement, SKF renonce à</b>
	3.1	sur l'introduction de 2G+ (Vacciné, Guéri plus certificat de test)
<b>04</b>		<b>La SKF édicte exclusivement des prescriptions</b>
	4.1	pour les formations en intérieur
	4.2	à des entraînements avec plus d'une personne (pas d'entraînement personnel)
	4.3	pour l'élaboration d'un concept de protection dans le cas de zones d'entrée, d'installations sanitaires, de vestiaires maintenus ouverts
<b>05</b>		<b>La SKF n'édicte pas</b>
	5.1	explique le coût des tests et ne fournit pas de tests
	5.2	Prescriptions relatives aux tournois et autres manifestations
<b>06</b>		<b>Entraîneur</b>
	6.1	pas d'obligation de certificat 3G ni 2G en cas de contrat de travail
	6.2	sans contrat de travail - si les entraîneurs doivent apporter une rémunération - la règle des 2G s'applique
<b>07</b>		<b>Entraînements des cadres</b>
	7.1	Cadre national: exclusivement des karatékas titulaires de la carte nationale/régionale ou de la Swiss Olympic Card Elite
	7.2	Cadre de base: plus karatékas avec une carte locale ou sans carte (règle des 2G)
<b>08</b>		<b>Enfants/jeunes de moins de 16 ans</b>
	8.1	Aucune restriction, pas d'obligation de porter un masque (à l'exception du point 5)
<b>09</b>		<b>Entraînements de sport de masse</b>
	9.1	Pour tous les pratiquants Règle 2G avec port du masque obligatoire (sans uniquement pour la règle 2G+)
<b>10</b>		<b>Entraînements mixtes</b>
	10.1	La règle 2G ne s'applique qu'aux personnes de plus de 16 ans
<b>11</b>		<b>Contrôle des certificats</b>
	11.1	Responsables de chaque l'entraînements
<b>12</b>		<b>Contact Tracing</b>
	12.1	est à assurer pour chaque formation
<b>13</b>		<b>Kick-Off Meeting, 12 janvier 2021, Zuchwil</b>
	13.1	Tous les athlètes sélectionnés pour les cadres nationaux. La règle des 2G et le masque FFP2 s'appliquent à tous les participants. Un seul accompagnateur est autorisé pour les personnes de moins de 18 ans.

Dättwil, 18. décembre 2021

**Swiss Karate Federation**  
**Président central/ Responsable COVID-19**



Roland Zolliker